

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60285

1993

AMENDEMENT 2
AMENDMENT 2

1998-11

Amendement 2

**Accumulateurs alcalins –
Éléments individuels cylindriques rechargeables
étanches au nickel-cadmium**

Amendment 2

**Alkaline secondary cells and batteries –
Sealed nickel-cadmium cylindrical
rechargeable single cells**

© IEC 1998 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission 3, rue de Varembé Geneva, Switzerland
Telefax: +41 22 919 0300 e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

B

*For prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 21A: Accumulateurs alcalins et autres accumulateurs à électrolyte non acide, du comité d'études 21 de la CEI: Accumulateurs.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
21A/242/FDIS	21A/248/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 14

Section 3: Dimensions

3.1 Dimensions

Remplacer le tableau 1 existant par le nouveau tableau 1 suivant:

Tableau 1 – Eléments cylindriques rechargeables étanches au nickel-cadmium interchangeables avec des piles

Désignation ¹⁾	Pile ²⁾ correspondante de la CEI 60086	Dimensions
KR 03 KR 6 KR 14 KR 20	R 03 R 6 R 14 R 20	Toutes les dimensions doivent être conformes à la CEI 60086-2
¹⁾ Les désignations doivent être conformes à la nomenclature de la CEI 60086-1. ²⁾ Dans certains pays, ces types sont aussi connus selon les désignations suivantes: AAA (R 03); AA (R 6); C (R 14); D (R 20).		